

ACADÉMIE DE NANTES

ÉTABLISSEMENT : Collège Georges Gironde
SEGRÉPROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 septembre 2023

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 19 septembre 2023

Présidence de : M. ROUSSEAU - Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 20 votants

Nombre d'absents excusés : 1

Sommaire des questions traitées	Décisions	Pages	N°Acte	Pièces jointes
• Affaires générales				
Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2023	Vote	3	1	
• Affaires pédagogiques				
Bilan de rentrée 2023	Vote	4	2	
Rapport pédagogique annuel 2022/2023	Vote	4	3	
Plan annuel de remplacement de courte durée				
• Affaires financières				
Remise d'ordre	Vote	5	4	
DBM pour information				
DBM pour vote	Vote	6	5	
Augmentation EPA				
Projets pédagogiques, sorties et voyages scolaires	Vote	7	6	
Conventions	Votes	8, 9	7-8-9-10-11	
Mandatation exercice extérieur	Vote	10	12	
Séjour EREA	Vote	10	13	
• Questions diverses				

Le Président
M. ROUSSEAULe Secrétaire
M. BULTEAU

PRÉSENCE AU CONSEIL
Séance du : 26 septembre 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	P. Rousseau	X						
	Adjoint	A. Bulteau	X						
	Gestionnaire	B. Boisramé	X						
	CPE	S. Marandon	X						
	Directeur Segpa	O. Pageau	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement : CD du Maine et Loire	G. Grimaud			X				
	Anjou Bleu communauté	C. Chauveau	X						
	Commune nouvelle Segré en Anjou Bleu	C. Romann		X					
Personnalité qualifiée				X					
Total	6 présents								
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	M. Crochetet				M. Rousse	X		
		Mme Serrand				Mme Brun			
		M. Orain	X			Mme Groussard	X		
		Mme Leray C.				Mme Lavieille			
		Mme Lebeugle	X			Mme Leray A.	x		
		M. Schneider				M. Leriche	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé								
		Mme Clémot	X						
		M. Héraud	X			Mme Lefrère			
Total	9 présents								
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	M. Mazan				M. Boureau	X		
		Mme Oger	X			M. Bousseau			
		M. Hoeve	X			Mme Lefranc			
		Mme Coulon	X						
		Mme Lize							
		M. Cossard							
	Mme Bonsergent	X							
	Elèves	Raineau Armand		X		Le Bihan Maël			
		Attard Nathan		X		Burelou Annaëlle			
Matagitta Tenisio			X		Maurice Célestin				
Total	5 présents								
Personnalité invitée		Mme Chasles			X				

RUBRIQUE 1 : Affaires générales

Le quorum étant atteint, M. Le Principal ouvre la séance à 18h11. Mme Lesaint, professeur stagiaire, est invitée dans le cadre de sa formation.

M. Le Principal précise qu'il est possible de poser sa candidature jusqu'au lundi 2 octobre minuit. Les élections se dérouleront le vendredi 13 octobre.

M. le Principal présente l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du CA du 4 juillet 2023

En l'absence de remarques et de questions, M. Le Principal soumet au vote l'approbation de ce procès-verbal.

Votants : 20 – Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 1

Acte numéro 1

RUBRIQUE 2 : Affaires pédagogiques

1. Bilan de la rentrée 2023

M. Le Principal présente les nouveaux personnels.

M. Le Principal présente les effectifs.

528 élèves accueillis au collège Georges Gironde.

12 élèves sont accueillis dans le dispositif ULIS (dispositif complet).

64 élèves en SEGPA (classes complètes).

La baisse des effectifs s'explique du fait de la baisse démographique (-339 élèves dans les collèges dans le département, - 754 élèves dans les écoles primaires), des choix des familles qui se sont orientées vers d'autres établissements liés aux absences non remplacées ainsi qu'à notre propre organisation qui a également généré des absences.

M. Le principal présente les résultats aux examens.

Résultats DNB : 88,88% de réussite au collège pour 90,99% pour le département et 91,26% pour l'académie.

CFG : 100% de réussite.

M. Le Principal poursuit avec les chiffres de l'orientation.

61,4% des élèves de 3^{ème} du collège ont intégré une 2^{nde} Générale et Technologique (58,88% dans le département), 29,92% une seconde professionnelle (26,93% dans le département) et 8,68% des élèves ont intégré un CAP (14,19% dans le département).

M. Le Principal liste les professeurs principaux.

Il présente ensuite quelques projets pour cette année scolaire :

Dispositif devoirs faits avec l'obligation pour les élèves de 6^e.

Approfondissement et soutien pour les élèves de 6^e.

Poursuite du programme PHARe avec la formation d'élèves sentinelles et la poursuite de la formation des référents.

La cordée de la réussite avec le lycée Blaise Pascal. Travail autour de l'éloquence piloté par Mme Le Bouter.

Finalisation de la réécriture du projet d'établissement.

Forum des sciences et du développement durable avec les écoles du secteur et le lycée. Mme Groussard précise que des allemands participeront à ce forum par le biais des échanges erasmus +.

Deuxième édition des Olympiades avec les écoles du secteur.

Formation commune avec les professeurs des écoles dans le cadre du CEC.

Publication comme l'année dernière d'une lettre d'information qui sera à destination des écoles du secteur et des parents.

M. Le Principal soumet au vote le bilan de rentrée.

Votants : 20 – Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 2

2. Rapport pédagogique annuel 2022/2023

26 projets menés. M. Le Principal remercie également les élus du Conseil départemental pour tous les parcours proposés. Regards sur l'histoire est un parcours propre au collège en partenariat avec le cinéma. Le Pass Culture est une dotation de 25 euros par élève qui permet d'effectuer ce type de projet. Cette année la dotation est de 14 000 euros car le Pass Culture inclut à présent les élèves de 6^e et de 5^e.

M. Le Principal salue l'engagement des personnels qui rend le collège très dynamique.

M. Le Principal propose l'approbation du rapport annuel.

Votants : 20 – Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 3

3. Plan annuel de remplacement de courte durée

M. Le Principal présente le plan annuel de remplacement de courte durée en précisant que les remplacements de plus de 15 jours sont sous la responsabilité du Rectorat.

M. Le Principal présente le protocole de remplacement. Les remplacements peuvent se faire dans le cadre du pacte (18h à effectuer dans l'année scolaire) ou dans le cadre d'HSE à disposition pour lesquelles il n'y a pas de quota horaire.

13 enseignants se sont portés volontaires via le pacte. Cela représente 234h. L'année dernière 234h ont été effectuées

mais réparties sur 24 enseignants.

M. Le Principal explique qu'il y a une perte de souplesse : la rémunération via le pacte est plus élevée (30 euros pour les HSE, 69 euros dans le cadre du pacte). L'inspection académique est alertée.

M. Le Principal présente le diagnostic 2022-2023 :

25 638h programmées.

3 517h non assurées (cela inclus les enseignants qui accompagnent une sortie scolaire ou un voyage).

866,5h remplacées.

Formations et concours : 23% des absences

Absences pour raisons personnelles ou de santé : 54%

Absences pour accompagnateurs : 23%

M. Rousse indique que lors des remplacements de courte durée, le remplacement ne se fait pas dans la matière enseignée.

RUBRIQUE 3 : Affaires financières

Mme Boisramé indique que Mme Caroline Chasles est le nouvel agent comptable.

1. Remise d'ordre

Mme Boisramé demande une remise d'ordre pour les élèves de 5^e, 4^e, 3^e qui ont débuté le 5 septembre et qui n'ont donc pas à payer le repas du 4 septembre.

Le CA autorise cette remise d'ordre.

Votants : 20 – Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 4

2. DBM pour information

Mme Boisramé présente les différentes DBM.

DBM N°12	don FSE handisport
DBM N°13	augmentation subvention DAREIC
DBM N°14	baisse participation familles Allemagne
DBM N°15	hausse participation familles et FSE Pyrénées
DBM N°16	ouverture crédits Erasmus+ Allemagne
DBM N°17	remboursements transports itinéraires éducatifs CD49

3. DBM pour information et vote

Mme Boisramé explique que la facture d'électricité a été multipliée par 4 alors que la consommation a diminué. Un ajustement financier sera attribué par le Conseil départemental. Après ce prélèvement le fonds de roulement sera à 30 jours de fonctionnement. Cette situation est très partagée par l'ensemble des établissements scolaires. En 3 ans le collège est passé de 110 jours à 30 jours de fonctionnement.

PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT

ALO	électricité	6 000,00 €
SRH	électricité	4 000,00 €
	TOTAL	10 000,00 €

Montant du fonds de roulement au 31/12/22	110 851,75 € soit 71,34 jours de fonctionnement
Provision Italie 2020	11 144,63 €
Disponible en prélèvement	92 740,21 €
PFR 01/01/23	10 882,00 €
PFR 04/04/23	15 186,61 €
PFR 04/07/23	16 500,00 €
disponible après PFR 04/07/23	40 171,60 € soit 30,34 jours de fonctionnement

En l'absence de questions Mme Boisramé soumet au vote le prélèvement sur fonds de roulement :

Votants : 20 – Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 5

Acte numéro 5

4. Augmentation EPA

Mme Boisramé commente la diapositive.

Augmentation EPA

	Prévisionnel	Proposition
FG10 - produits entretien (hors groupement commandes)	5 000,00 €	10 000,00 €
S10 - titres transport / frais déplacement	15 000,00 €	20 000,00 €

5. Projets pédagogiques

Mme Boisramé présente les différents voyages. Les participations des familles ne sont pas estimées car nous sommes dans l'attente du budget alloué par le CD à l'exception de l'échange avec l'Allemagne qui entre dans le cadre d'ERASMUS+.

Mme Boisramé présente les différents projets.

Le chef d'établissement demande au Conseil d'Administration, d'adopter pour les projets ne demandant pas de participation financière des familles :

- Le principe pédagogique
- L'acceptation par l'établissement du don du Foyer Socio Educatif du collège
- L'autorisation de signer les conventions et les contrats nécessaires avec les associations et sociétés concernées

En l'absence d'opposition, sur tel ou tel projet, le chef d'établissement demande l'adoption globale pour tous les projets présentés. L'acceptation définitive des projets pour l'année 2024 sera votée lors du prochain conseil d'administration sur le budget 2024.

Votants : 20 – Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 6

6. Conventions

Convention EREA Nantes

Dans le cadre du séjour à l'EREA de Nantes du 11 au 13 décembre 2023 par les 3èmes segpa, une convention d'hébergement avec l'EREA doit être signée.

Le chef d'établissement demande donc l'autorisation au conseil d'administration de signer la convention d'hébergement avec l'EREA de Nantes.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement avec l'EREA de Nantes.

Votants : 20 – Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 7

19h38 Mme Marandon quitte la salle portant le nombre de votants à 19.

Convention Les Nautes

Le tarif horaire de l'utilisation de la piscine a à nouveau augmenté en septembre 2023, il passe de 68,50 € à 75 €.

Une utilisation moindre des équipements sportifs devrait néanmoins diminuer la facture pour l'année scolaire 2023-2024.

Le chef d'établissement demande au conseil d'administration l'autorisation de signer la nouvelle convention d'utilisation du centre aquatique et le planning d'utilisation des équipements sportifs pour l'année 2023-2024 avec la Mairie de Segré en Anjou Bleu.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer la nouvelle convention d'utilisation du centre aquatique avec la Mairie de Segré en Anjou-Bleu.

Votants : 19 – Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 8

19h41 Mme Marandon réintègre le CA portant le nombre de votants à 20.

Convention ERASMUS +

Dans le cadre du projet Erasmus +, une convention est établie entre l'Agence Erasmus+ France (service Education Formation) et le Collège G.GIRONDE.

L'agence nationale a donné l'accréditation Erasmus+ au Collège Georges Gironde en juin 2023 et elle a décidé d'accorder une subvention pour une durée de 15 mois (01/06/23 au 31/08/24), dans le cadre des projets de mobilité pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire.

Le montant maximal de la subvention est de 50 284 €.

Par la signature de la convention, le Collège accepte la subvention et s'engage à mettre en œuvre le projet, sous sa propre responsabilité.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer cette dite convention :

Votants : 20- Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 9

Convention plan numérique CD49

Dans le cadre du plan numérique, le Département reste propriétaire des matériels informatiques déployés dans les collèges. A cet égard, une convention fixant les modalités de mise à disposition et de gestion des équipements fournis pour l'année 2022/2023 intervient entre le Collège Georges Gironde et le Département.

Votants : 14 – Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 10

Convention Pass Education

Le pass éducation offre de nombreuses ressources pédagogiques à télécharger : leçons, cours, exercices, évaluations...

L'équipe de professeurs des écoles de la segpa souhaite utiliser ces ressources.

Le chef d'établissement demande donc l'autorisation au conseil d'administration de régler la cotisation pass éducation pour 3 ans (années scolaires 23-24, 24-25 et 25-26).

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à régler la cotisation pass éducation pour l'année 2023-2024.

Votants : 20 – Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 11**7. Mandatement exercice antérieur**

Un manuel de physique chimie a été facturé à une famille en 2022, car l'élève l'avait perdu.

Le manuel a finalement été retrouvé.

Le remboursement intervenant sur l'année N+1, il faut faire un mandat sur l'exercice antérieur.

Le chef d'établissement demande au conseil d'administration l'autorisation de mandater au AP-6583 le remboursement d'un manuel scolaire perdu en 2022 et retrouvé en 2023.

Votants : 20 – Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 12**8. Séjour EREA Nantes**

Mme Boisramé présente le projet destiné aux 3e SEGPA. La participation des familles s'élève à 60 euros.

PRIX PAR ELEVE : 60 €

16 élèves - 2 accompagnateurs

DEPENSES		RECETTES	
TRANSPORTS	727,00 €	particip. familles : 16 x 60	960,00 €
HEBERGEMENT EREA	840,00 €	FSE	400,00 €
RESTAURANT	540,00 €	TAXE APPRENTISSAGE	640,00 €
MACHINES DE L'ILE	143,00 €	COLLEGE (part accompagnateur)	250,00 €
TOTAL	2 250,00 €	TOTAL	2 250,00 €

Le conseil d'administration autorise l'organisation du séjour à l'EREA de NANTES du 11 au 13/12/23 pour 16 élèves et 2 accompagnateurs avec une participation des familles de 60 € et un don du FSE de 400 €.

Votants : 20 – Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0

Acte numéro 13

RUBRIQUE 5 : Questions diverses

M. Rousse présente l'élaboration du programme des 50 ans pour lequel il est envisagé d'avoir des invités. M. Le Principal précise qu'il rencontrera Mme Valais le mardi 3 octobre afin d'avoir des précisions.

M. Hoeve demande si la finition des menuiseries sera bientôt effectuée. M. Le Principal indique que l'entreprise est en redressement judiciaire et qu'il n'y a aucun repreneur pour le moment.

Mme Marandon précise qu'il n'y a que 4 assistants d'éducation depuis trois semaines et que le service vie scolaire est sous tension. M. Le Principal indique qu'il faut 30 jours d'arrêt pour prétendre à un remplacement.

En l'absence de remarques et de questions, M. Le Principal clôture la séance à 19h50.